

Les communs des tiers-lieux nourriciers
un atelier de la rencontre nationale des tiers-lieux nourriciers
du vendredi 24 juin 2022 au Château de Confluence à Pinsaguel

Co-animateurices

- > Mélissa Gentile, Responsable Labo de la [Coopérative Tiers-Lieux](#)
- > Benjamin Maugey, Facilitateur de l'Atelier de [La Smalah](#) / Projet ANCRAGE

Objectifs

- > Définir les communs matériels et immatériels (apport théorique)
- > Reconnaître les communs (le faisceau d'indices pour les identifier)
- > Identifier les do et don't pour produire et gérer des communs
- > Prioriser les communs à produire et gérer

Valorisation attendue des échanges

- > Définition individuelle des communs par écrit
- > Caractérisation individuelle des communs par écrit
- > Cartes d'identité de ce qui semble / pourrait être des communs parmi les tiers-lieux nourriciers
- > Individuellement liste des do et don't par écrit
- > Fiche action des communs à produire et gérer (ressource, système de répartition des droits, gouvernance)

Sommaire

Sommaire	2
Introduction par Mélissa Gentile	3
De quoi les « communs » sont-ils le nom ?	4
Repères historiques sur les communs	7
Présentation de nourriciers.tierslieux.net	9
Témoignage de Jean-Baptiste Bellet, Développeur OpenFoodNetwork, sociétaire CoopCircuits	10
Différentes grilles de lectures des communs	13
Marque collective de certification pour les TILIOS	15
ECHANGES ENTRE PAIRS SUR CE QU'ILS/ELLES QUALIFIENT DE COMMUNS DES TIERS-LIEUX NOURRICIERS	17
Les communs des tiers-lieux	18
Exposé sur La technique agricole, réappropriation d'un commun nécessaire par Benjamin MAUGEY, Facilitateur de l'Atelier de La Smalah / Projet ANCRAGE	20
ECHANGES CONCLUSIFS ENTRE PAIRS SUR LES FREINS / LEVIERS	23

Ressources à disposition sur le site ressources nourriciers.tierslieux.net :

[Revue sur les tiers-lieux #6](#)

[Revue sur les tiers-lieux #8](#)

[Préserver et développer les tiers-lieux fondés sur la logique des communs](#)

[Définitions des communs](#)

[Agir par les communshttps://politiquesdescommuns.cc/](https://politiquesdescommuns.cc/)

1. Introduction par Mélissa Gentile

“Je ne suis pas spécialiste des communs, je contribue à un certain nombre sans toujours le savoir, sûrement comme vous autres !

Naturelles (une forêt, une rivière),
matérielles (une machine-outils, une maison, une centrale électrique)
ou immatérielles (une connaissance, un logiciel),
nombreuses et diverses sont les ressources regroupées sous la notion de communs.

Quels sont leurs particularités ?

Dans quels buts ?

Qu'apportent-ils ?

En premier lieu, il convient de revenir sur la notion de “communs”,
d'expliquer l'émergence du thème
et de se donner quelques repères historiques.

Il n'est pas rare d'entendre et de lire que nos tiers-lieux constituent des communs.
D'ailleurs, nombreux sont les aventuriers à avoir sillonné la France cet été en(quête)
des communs.

Qu'entend-on par là ?

Concrètement, pour(quoi) ?

Qu'est-ce qui sous-tend ces communs dans nos tiers-lieux ?

Pour reprendre les propos de Laurent Marseault : “Il y a un tout petit peu urgence
(certains pensent qu'il y a le feu à la maison), en tous cas, il est grand temps d'unir
nos énergies, initiatives, expérimentations, afin de co-élaborer un avenir viable et
désirable.

J'ai choisi de vous lire 2 articles parus dans la [Revue sur les tiers-lieux #8](#) que je coordonne, celle-ci étant consacrée aux communs des tiers-lieux.”

2. Lecture de l'article : De quoi les « communs » sont-ils le nom ?

Robert LAFORE, Professeur émérite - Sciences Po Bordeaux

[Revue sur les tiers-lieux #8](#) (page 5-6)

L'apparition de la notion de « communs », tant dans le langage courant que dans les doctrines savantes, constitue un phénomène assez spectaculaire. Débattue dans le champ de l'ESS, elle apparaît pour certains comme un nouvel horizon permettant de repenser les rapports sociaux constitués à l'égard des choses quand pour d'autres elle ne serait qu'une mode destinée à disparaître lorsqu'en surviendra une nouvelle. Plutôt que de prendre parti dans ce débat que seul le temps pourra trancher, il est sans doute plus fécond de s'interroger sur les raisons qui peuvent expliquer l'émergence du thème, cela pouvant contribuer en outre à fixer un cadre de compréhension, non sans intérêt d'ailleurs pour les controverses évoquées ci-dessus.

La première hypothèse qui vient à l'esprit est évidemment que, si on se préoccupe via cette nouvelle dénomination de « communs », d'interroger les rapports sociaux constitués à l'égard de l'univers matériel et immatériel constituant des « biens », c'est que les constructions héritées à cet égard sont mises en question ; en quoi le sont-elles et pourquoi ?

Les rapports sociaux relatifs aux choses articulent toujours, quels qu'en soient les montages, trois dimensions : une chose ou une ressource, des titulaires de droits relatifs à la chose (droits relatifs à sa disposition et à sa gestion) et des modes de gestion. Les « communs » sont sans doute le nom donné à des mutations survenues sur ces trois plans.

Tout d'abord, concernant les choses, l'apparition et le développement de certains types de ressources telles les ressources numériques ou encore la montée en puissance d'intérêts collectifs concernant certains biens liés notamment aux préoccupations environnementales poussent à les prendre en compte en dehors du classement dual classique « privé/public » et à vouloir leur appliquer un régime nouveau d'usage et de gestion. Ce type de situation est déjà survenue, par exemple avec les questions des droits liés à l'exploitation du sous-sol dans le cadre de la révolution industrielle ou celles posées par la propriété intellectuelle. Il semble y avoir aujourd'hui des ressources pour lesquelles l'appropriation privative tout autant que la domanialité publique sont considérés comme contestables, ce qui se comprend pour les ressources « nouvelles » telle la galaxie du numérique et autres biens immatériels devenus prépondérants dans les rapports sociaux, mais ce qui tend à s'étendre à d'autres ressources, qui bien que présentes de longue date, font

l'objet d'un changement de regard, essentiellement en apercevant leurs dimensions politiques, sociales ou écologiques non prises en compte antérieurement.

Ensuite, le surgissement des communs est lié à des attentes nouvelles concernant les formes d'attribution des droits sur ces ressources ou sur ces choses : les « communs » mettent en question tout autant l'attribution de droits subjectifs que leur déport vers ces institutions globales que sont la communauté politique et les personnes publiques qui agissent en son nom. On entend là recentrer les droits sur des « communautés » qui sont directement usagères des biens en coupant court tout autant à la subjectivation et donc à l'individualisation de ces droits (logique « privée ») qu'aux médiations publiques qui les attribuent à des structures surplombantes éloignées des « parties prenantes » directement concernées.

Enfin, troisième dimension portant sur les modes de gestion des ressources ou des choses, les communs manifestent une revendication de renouvellement des pratiques, des règles et des procédures d'administration des biens ainsi dénommés. Remettant en cause les distinctions entre propriétaire et usager, entre gestionnaire et bénéficiaire, entre offreur et demandeur, les communs entendent reconstituer des formes d'usage qui intègrent toutes les dimensions de la gestion de la ressource ou du bien, à la fois dans une finalité interne de cogestion par l'ensemble des parties prenantes et dans une perspective externe d'accès largement ouvert à tous les acteurs intéressés soit au niveau d'un « territoire » soit dans le cadre d'une « communauté » ; il s'agit aussi d'en assurer une gestion renouvelée intégrant l'ensemble des intérêts concernées, depuis les plus immédiats (usage de la ressource) jusqu'aux plus larges (prise en compte des effets sociaux et environnementaux).

On assiste donc, derrière la visibilité donnée à la notion de « communs », à une mutation du regard que l'on porte sur certains biens ou certaines ressources, en cherchant de nouveaux modes de définition et d'attribution des droits qui leur sont attachés ainsi que d'autres modalités de gestion. Ainsi se conjuguent et se renforcent mutuellement trois processus : l'apparition de nouvelles ressources et/ou de nouvelles préoccupations à l'égard de ressources anciennes, une volonté de déport de l'attribution des droits tant à distance du sujet individuel institué dans des constructions subjectives que des formes d'appropriation publique, enfin une recherche de modes d'administration et de gestion de ces biens qui soient plus démocratiques et plus ouverts grâce à l'abolition des distinctions structurantes antérieures.

C'est une notion « symptôme » d'une transformation. Si on en perçoit bien la dimension symptomatique, reste la question de savoir ce qu'elle peut apporter.

Dans une visée utopique, certains voudraient y voir une possible mise à bas tant de la propriété privée que des formes de domanialité publique, l'une comme l'autre

récusées, la première du fait de sa subjectivité exacerbée qui masque les rapports socio-politiques qui la constituent, la seconde du fait du déport qu'elle opère vers des pouvoirs surplombants et anonymes qui dominent les usages et les usagers.

Plus raisonnablement, la notion pourrait n'être qu'une nouvelle appellation de ce qui se cherche depuis fort longtemps dans les espaces intermédiaires ouverts par l'économie sociale ou encore dans les montages spécifiques de la protection sociale et de la gestion de certains biens collectifs : il s'agit bien là de construire, à l'égard de ressources ou de biens marqués du sceau de l'intérêt public ou de l'utilité sociale, des modes spécifiques d'attribution des droits d'accès, de maîtrise et d'usage et de leur faire correspondre des formes gestionnaires adéquates. Aussi, les « communs » pourrait être le nom donné à une redéfinition du champ ouvert à ces montages médiateurs tout autant qu'à des tentatives de réinvention des formes institutionnelles qu'ils peuvent adopter, les possibles étant à cet égard largement ouverts comme l'ont démontré les évolutions similaires connues dans des phases historiques antérieures.

3. Lecture de l'article : Repères historiques sur les communs

Timothée Duverger, Maître de conférences associé - Sciences Po Bordeaux
[Revue sur les tiers-lieux #8](#) (page 7-8)

Les communs sont de retour, tant du point de vue des travaux académiques que des pratiques sociales ou du débat politique. Cette résurgence tient notamment aux mutations liées à la crise écologique et à la transformation numérique, qui remettent en cause la sacro-sainte propriété privée face aux phénomènes de nouvelles enclosures.

Loin d'un simple effet de mode, c'est à une histoire longue que renvoient les communs. Au droit romain d'abord, qui reconnaissait les res communes, choses disponibles pour tous et inappropriables (l'air, l'eau...).

Au Moyen- Age ensuite, où des terres, des prés et des forêts régis par le droit coutumier, permettaient à chacun de faire paître ses animaux ou de ramasser du bois de chauffage. Ces terres pouvaient relever d'une propriété communautaire ou appartenir à des institutions, des seigneurs, des personnes privées... Elles avaient en tout cas la particularité d'être soumises à des droits d'accès et d'usage et de prévoir le plus souvent une participation des utilisateurs à leurs systèmes de gestion (tribunaux seigneuriaux ou du village, agents de contrôle).

Ces communaux ont subi un mouvement d'enclosures à partir du XVI^e siècle en Angleterre et du XVIII^e siècle en France. Il s'agissait de clôturer les terres communales pour en privatiser l'exploitation, cela marquant l'avènement de la propriété privée individuelle et exclusive.

Le débat sur les communs est renouvelé par la publication en 1968 d'un article séminal de Garrett Hardin : « The Tragedy of the Commons », dans la revue Science. Cet écologue américain y présente le cas d'un pâturage dont l'usage collectif par les éleveurs conduit à la surexploitation et à l'épuisement de la ressource. Il en conclut à des solutions privées ou publiques en matière de propriété.

À partir de nombreuses études de cas portant sur les fonds de ressources communes (terres, pêcheries, forêts, nappes phréatiques, systèmes d'irrigation) à la fois rivaux et non exclusifs, Elinor Ostrom a alimenté le débat en mettant en avant le rôle régulateur des normes sociales et des arrangements institutionnels attachés aux biens communs. Ses travaux empiriques ont été consacrés en 2009 lorsqu'elle a remporté le prix Nobel d'économie.

Une nouvelle génération de communs est apparue depuis, dans le sillage des communs informationnels qui désignent les ressources littéraires, artistiques, scientifiques et techniques dont la production ou l'accès sont intégrés dans un système de droits et une structure de gouvernance collective. On y retrouve par exemple les bases de données numériques à accès partagé, les bibliothèques numériques d'œuvres littéraires, les encyclopédies en ligne... Intangibles, les communs informationnels sont non rivaux et orientés vers l'enrichissement et non la préservation des ressources. D'autres communs ont émergé depuis, qu'ils soient territoriaux ou urbains, culturels ou sociaux. [...]

Pour aller plus loin <http://notesondesign.org/biens-communs-definitions/>

Définitions des communs au travers d'itw et d'articles de Sylvia Fredriksson auprès d'acteurs, doctorants...

sous différents prismes : sur le vivant, la dignité humaine, les droits, la diversité, le temps, la gouvernance, la régulation, l'organisation de la production, les échanges, l'accès ouvert, l'appropriabilité, la coordination, l'amélioration, le public, la société civile, la conflictualité, le politique, le collectif, la relation, l'implication, l'esprit critique, la collaboration, l'intégration, l'hospitalité, le lien social, la préservation, la restauration, la subsistance.

4. Présentation de nourriciers.tierslieux.net

Plateforme de ressources et d'échanges autour des tiers-lieux nourriciers.

Les webinaires sont désormais terminés et l'ensemble des documents qui en sont issus (replay, compte-rendus, présentation, etc.) sont accessibles depuis l'onglet ressources.

Vous pouvez également y [partager des ressources](#).

C'est le groupe de travail tiers-lieux nourriciers de France Tiers-Lieux qui en assure l'animation et garantit la ligne éditoriale.

La Coopérative Tiers-Lieux l'héberge et en assure la maintenance.

5. Témoignage de Jean-Baptiste Bellet, Développeur [OpenFoodNetwork](#), sociétaire [CoopCircuits](#)

CoopCircuits, c'est quoi ? SCIC qui veut accompagner le changement d'échelle des circuits courts en mettant à disposition des organisateurices de circuits courts (principalement alimentaires) une plateforme de vente en ligne (création d'une boutique, gestion des commandes, de la facturation, ...). L'idée de CoopCircuits c'est que les circuits courts deviennent la norme, pour une économie respectueuse du vivant et de la dignité humaine. CoopCircuits s'adresse aussi bien aux producteurices (paysans, paysannes, maraîchers, maraîchères, ...) qui souhaitent vendre leur produits mais aussi aux groupements de producteurices qui souhaitent se mettre en réseau pour distribuer leur produits collectivement, ainsi que les citoyens ou les collectivités locales (mairie, communauté de communes, ...) qui souhaitent s'emparer de la question des circuits courts via la création d'un groupement d'achat. Cette diversité, que CoopCircuits souhaite préserver, est la condition nécessaire de la résilience des circuits courts.

Les valeurs qui nous, ainsi que les utilisateurices, rassemblent sont la vente de produits locaux qui contribuent au dynamisme local, avec des principes d'agroécologie, de cultures diversifiées, produits respectueux de la vie, équitables qui permettent de vivre mieux (pas de contrainte spécifique avec un cahier des charges, mais une [charte de valeurs](#) à endosser et une philosophie générale avec une volonté d'aller vers du mieux). CoopCircuits favorise aussi la mise en réseau des acteurs et actrices avec la possibilité de partager et de mettre en commun son catalogue produit afin de pouvoir vendre sur plusieurs lieux de vente via différents acteurs (exemple: une maraîchère pourra vendre en direct via sa boutique, mais aussi vendre ses produits sur la boutique du groupement d'achat citoyen de son village). En terme d'accessibilité tarifaire, CoopCircuits navigue sur une ligne de crête en proposant sa plateforme à un tarif compétitif (1% du CA réalisé sur la plateforme) tout en faisant en sorte d'avoir un modèle économique robuste pour maintenir la pérennité et la qualité de la plateforme (maintenance, bugs, ...).

Pourquoi CoopCircuits s'inscrit, autant que possible, dans une démarche de communs ? D'une part, via sa structuration juridique, d'autre part via sa contribution au développement d'un logiciel commun, libre. Structuré en Société Coopérative d'Intérêt Collectif à utilité sociale, la gouvernance est partagée : le sociétariat est ouvert à toutes les parties prenantes du projet (utilisateurices de la plateforme (organisateurices de circuits courts), clients finaux, partenaires financiers, institutionnels, ...) selon la règle de 1 personne (morale ou physique) est égale à 1 voix. Également, 100% des bénéfices est réinjecté dans la coopérative pour les années suivantes. L'utilité sociale de la coopérative est son logiciel commun : en

effet, la plateforme utilisée par CoopCircuits est un logiciel libre, une application web gérée et développée par le collectif Open Food Network déployé à l'international (le projet est né en Australie). CoopCircuits contribue au développement / financement de ce logiciel : les plus gros membres du réseau Open Food Network (comme la France, l'Australie, le Royaume-Uni) contribuent financièrement à une plus grande proportionnalité afin de laisser la possibilité aux petites structures d'émerger au sein du réseau Open Food Network. Le travail au sein du réseau est collaboratif, décentralisé et horizontal. Enfin, le réseau Open Food Network s'inscrit dans le grand courant du logiciel libre : philosophie globale qui décrit ce que doit être un logiciel : compréhensible (ouverture du code source, documentation, ...), utilisable (possibilité de prendre en main le logiciel, l'exécuter, ...) et améliorable (via des contributions au code source, mais aussi aux spécifications produits, ...). La communauté Open Food Network travaille au quotidien pour rendre ce logiciel libre le meilleur possible et le plus utile possible pour les organisateurices de circuits courts.

Enfin, CoopCircuits est fier de participer à l'aventure Licoornes (au côté de 8 coopératives comme La Nef, Enercoop, ...) afin de participer, en commun, à l'émergence de structures coopératives et plaider pour une économie génératrice d'emplois, digne humainement, en lien avec la crise écologique, Le socle de valeurs qui anime ces neuf coopératives leur permet de travailler ensemble pour réaliser une levée de fond commune, des tribunes et plaidoyers politiques, des campagnes marketing, ...

Le faire ensemble, la coopération plutôt que la compétition et les communs irriguent toutes les décisions de CoopCircuits pour penser un monde plus juste.

Pour aller plus loin

[\[Compte-rendu\] d'une précédente visioconférence](#) avec la présentation de CoopCircuits dans le cadre du [cycle de visioconférences thématiques](#) organisé par la Coopérative Tiers-Lieux

[\[Article\] CoopCircuits à la Rencontre des tiers-lieux nourriciers à Pinsaguel ! Une journée pour apprendre, partager nos expériences, et démultiplier les circuits courts sur les territoires](#)

Questions / réponses

Des chiffres relativement aux contributeurs ? Cela ne semble pas facile à prendre en main, y-a-t-il des producteurs ?

- relativement aux fonctionnalités oui largement et à l'international
- relativement à la dimension logicielle, pas de chiffre, globalement code review 1 à 2 fois par semaine parfois anecdotique, parfois plus poussé
- Certaines écoles, prennent le logiciel comme support de TP sur les logiciels libres

La Smalah pense former les paysans sur les logiciels libres afin de les émanciper vis-à-vis de ceux-ci.

Interpellations

Quand on voit le niveau de conceptualisation, on en perd le commun des mortels. On ne parle jamais de la communauté, on perd les gens qu'au fond on a envie de toucher. Il faut faire attention à ne pas s'enfermer dans des considérations intellectuelles.

Certains réalisent un travail de transformation des territoires à des fins de transition par des lieux culturels. En 2018, certains ont adopté les communs pour discriminer des pratiques. "On fait sans savoir, on nomme quand ça commence à être menacé." Le sujet c'est la redécouverte des communs qu'on a perdu de vue. Démembrement du droit de propriété pour autonomiser les droits et les libérer du fondement d'aliénation.

6. Différentes grilles de lectures des communs

Toujours selon l'article **Repères historiques sur les communs**

Timothée Duverger, Maître de conférences associé - Sciences Po Bordeaux

[Revue sur les tiers-lieux #8](#) (page 7-8)

“D’autres communs ont émergé depuis ceux précités, qu’ils soient territoriaux ou urbains, culturels ou sociaux.

Cette diversité repose sur trois principes, qu’établit Benjamin Coriat dans une filiation ostromienne :

« Il n’est de commun que si autour d’une ressource donnée sont établis un système de répartition des droits (accès, prélèvement, addition, aliénation...) et une structure de gouvernance veillant au respect des droits et obligations de chacun des participants au commun. »

On retiendra donc les trois principes suivants :

- ressource
- système de répartition des droits
- gouvernance

Dans l’économie sociale et solidaire (ESS), comme le souligne Francesca Petrella, cela aboutit à ordonner les principes de réciprocité et d’autogouvernement autour des activités communes, correspondant à des ressources sociales pouvant toucher à l’emploi, au logement...

Le recours aux communs constitue la principale innovation théorique de l’ESS ces dernières années.

Beaucoup de chercheurs et d’acteurs se sont mobilisés, notamment à travers les colloques de Cerisy ou les Journées du Réseau inter-universitaire de l’ESS, comme les travaux de la Coop des communs ou des Chaires ESS des Hauts de France ou de Marne-la-Vallée.

La notion de communs sociaux trouve en particulier un écho dans l’économie sociale. Une recherche-action de Pierre Sauvêtre en fournit un idéal-type à partir de quelques critères :

- recherche d’une finalité commune sociale et solidaire
- coopération dans l’égalité des conditions de travail
- formation d’un intérêt commun par la gouvernance collective à partir de la diversité des intérêts mutuels
- dispositifs de participation des bénéficiaires de l’activité
- citoyenneté économique
- le territoire comme espace objectif de délimitation des communs sociaux
- l’inter-coopération entre les communs sociaux
- la co-construction des politiques publiques

- droit social des exclus à la participation au commun social”

7. Marque collective de certification pour les TILIOS

En 2017, l'exposition L'Expérience Tiers-Lieux – Fork The World !, présentée lors de la Biennale internationale du Design de Saint-Étienne, est le fruit d'un processus de seize mois de travail et d'un co-commissariat structuré par le réseau TiLiOS autour d'une gouvernance de compétence nommée World Trust Foundation.

Ce processus consacre le tiers-lieu comme un cadre de conception collective.

Des individus hétérogènes, en se rassemblant, se mettent en capacité de prendre la mesure de ce que produit le collectif.

La raison d'être du tiers-lieu tient à son potentiel régulateur : « L'important n'est pas de savoir s'il y a émergence mais si ce qui émerge est bon pour nous. »

Pour permettre à ce cadre de confiance de se réaliser, alors qu'il se redéfinit et s'actualise en permanence, la POC Foundation propose la création d'une marque collective de certification pour le réseau TiLiOS incarnant un référentiel commun, destinée à favoriser la coopération entre les acteurs du réseau, à protéger la diversité issue de la culture tiers-lieux, mais aussi à faciliter la compréhension critique des évolutions sociales, techniques économiques qui traversent les lieux.

Il s'agit de bâtir une grille de lecture pour caractériser chaque tiers-lieu, articulée autour de 5 propriétés définies dans le cadre de sessions collégiales de travail regroupant les protagonistes du réseau TiLiOS en 2017. Ces propriétés structurent l'agrégation des individus par les tiers-lieux :

- Configuration sociale
- Patrimoine commun
- Libre appropriation
- Émancipation et (en)capacitation
- Résilience et modularité.

Chaque propriété se voit précisée sur 5 niveaux, appréhendés dans une démarche d'amélioration continue.

La marque collective de certification pour les tiers-lieux répond à plusieurs enjeux :

- Consolider un langage commun et des logiques de reconnaissance entre acteurs, premiers jalons d'un cadre de confiance, de réciprocité ;
- Protéger les auteurs des créations et des services qui naissent dans les tiers-lieux ;
- Prévenir des phénomènes d'enclosure sur le capital informationnel commun autour duquel s'agrège la communauté.

@Yoann Duriaux : au lieu de porter un label Tiers-Lieux qui ne dit rien d'autre que "t'en es ?" ou "t'en es pas !" (...) l'idée est d'élaborer une marque collective de

certification qui valide un processus composé de normes ayant l'avantage d'être incluant et motivant pour le plus grand nombre. (source : Movilab).

Libre & Open Source (Liberté | Qualité)

- 1 = PDF téléchargeable
- 2 = Drive partagé
- 3 = Blog participatif
- 4 = Wiki ouvert
- 5 = Dépôt libre

Confiance & bienveillance (Temps | Durée)

- 1 = Une personne/structure seule porte
- 2 = Un groupe de personnes/structures porte
- 3 = Un collectif de personnes/structures porte
- 4 = Une communauté de personnes/structures porte
- 5 = Une DAO porte

Libre appropriation (Capacité & Compétences)

- 1 = Utiliser
- 2 = Etudier
- 3 = Améliorer
- 4 = (re)Distribuer
- 5 = Forker

Émancipation en acte (Processus & Ressources)

- 1 = Industrielle
- 2 = Economique
- 3 = Politique
- 4 = Collective
- 5 = Citoyenne

Résilience et modularité (Portée de mon action)

- 1 = Mon immeuble / ma rue
- 2 = Mon village / ma ville
- 3 = Ma métropole / mon département
- 4 = Ma région / mon Pays
- 5 = Mon continent / le monde

Pour aller plus loin https://movilab.org/wiki/Tiers_Lieux_Libres_et_Open_Source

Maintenant qu'on a tous un niveau d'information et de références communes, à vous de jouer !

8. ECHANGES ENTRE PAIRS SUR CE QU'ILS/ELLES QUALIFIENT DE COMMUNS DES TIERS-LIEUX NOURRICIERS

Idées non exhaustives

- des MOYENS
 - des ateliers participatifs
 - des jardins participatifs
 - des serres jardins pédagogiques et familiaux en lien avec des dispositifs municipaux
 - ressources d'accompagnement au service de ces communs
 - des outils informatiques comme YesWiki
- des FORMATS
 - des cantines solidaires
 - de la cuisine de rue
- des CONTENUS
 - recettes et transmission
- des INTENTIONS
 - cuisiner ensemble
 - création d'un espace temps

Exemples

- [Les Jardins du Ricotier à Fenouillet](#) : attribution de terres pour fournir la cantine et du CCAS
- [GIP "Transitions" en Occitanie](#) : proposer aux lycées agricoles de faire plus de liens entre citoyens et agriculteurs en faisant tiers-lieu, lieu neutre d'échanges d'idées et de pratiques
- [Eco Tiers Lieu Espaces Saquary à Plassac](#)
- [La Verrerie à Arles](#) : potager et atelier
- [Ecole des communs de l'alimentation d'Artfactories](#), une approche par la recherche-action sur 4 espaces :
 - Du blé au pain dans le Vercors
 - [L'Après M à Marseille](#)
 - [Fédération des murs à pêches dans le 93](#)
 - Le groupement d'achat Mix'agrumes et le réseau des AMAP toulousain

9. Les communs des tiers-lieux

Movilab.org (wiki de partage de connaissances, pédagogie, collaboration), [Dokos](#) (ERP de gestion, comptabilité, pilotage de projet) et [Le cahier d'activités des Tiers-lieux](#) (guide de co-construction, guide spirituel, pédagogie) sont des ressources essentielles à la création et au développement des Tiers-Lieux.

Derrière ces ressources un collectif de contributeur.rices : [Les Communs des Tiers-Lieux](#) qui soutient l'émergence et la consolidation des communs des Tiers-Lieux.

LES COMMUNS DES TIERS-LIEUX C'EST QUI ?

Les premiers à avoir porté une vision ambitieuse et politique de ce que pourraient devenir les tiers-lieux se sont réunis sous la bannière TILIOS (les Tiers-lieux Libres et Open Source) à partir de 2012.

Ils ont fait et suivi les premiers pas des tiers-lieux en France et ont cherché à comprendre ce qui se tramait dans ces espaces ;

ils ont mis des mots sur le rôle politique de certains de ces lieux en regardant au delà du vernis cool et branché.

Cette idée de faire tiers-lieux, comme configuration sociale, inspire encore un grand nombre des acteurs actuels des tiers-lieux.

Cette impulsion a rencontré les recherches et aspirations de collectifs de la métropole européenne de Lille qui ont intégré ces enjeux dans leur émergence et structuration.

Des expérimentations et des explorations autour des communs et des projets ouverts sont menés depuis une dizaine d'années au sein de l'association ANIS. Ces pratiques de travail et cette volonté de penser le développement du réseau autour de ressources libres a façonné le développement de la Compagnie des Tiers-Lieux qui a investi du temps et de l'argent dans le soutien aux communs. Les modalités d'accompagnement, de financement et d'outillage des communautés qui portent ces ressources ont ainsi pu être testées et améliorées depuis 2019.

En 2020, avec le soutien de contributeurs et contributrices un peu partout en France, une dynamique communautaire a été réimpulsée par la Compagnie des Tiers-Lieux, soutenue par France Tiers-Lieux autour de Movilab.org.

En 2021, la Compagnie des Tiers-Lieux avec l'appui de France Tiers-Lieux inscrit cette dynamique au niveau national.

Une équipe de pilotes de projets provenant de plusieurs Régions se constitue pour étendre ces actions.

Nous nous reconnaissons désormais sous la bannière Les Communs des Tiers-Lieux.

LES COMMUNS DES TIERS-LIEUX, C'EST QUOI ?

Les contributrices et contributeurs aux communs des tiers-lieux ont identifié ces dernières années les freins au développement d'une économie basée sur des ressources libres et ouvertes, respectueuse des personnes qui en vivent ou qui les utilisent.

Nous sommes convaincus que nous devons nous structurer et développer des modalités de soutiens aux communautés qui portent et améliorent ces ressources. Ces porteurs et porteuses travaillent au développement de projets qui bénéficient à un grand nombre de personnes, dont ils ne tireront pas d'important retours sur investissement financiers et pour un revenu ne leur permettant pas toujours de vivre confortablement.

Ce n'est pas à eux d'inciter les tiers-lieux à utiliser des ressources libres et ouvertes plutôt que des solutions propriétaires.

S'ils concentrent leur temps dans la recherche de financement, où trouveront-ils le temps de prendre soin de ces ressources et des utilisateurs ?

Ce n'est pas non plus à eux d'orienter les travailleurs vers la contribution à ces ressources ; cet accompagnement consomme beaucoup d'énergie.

La documentation est nécessaire mais ne permet pas seule de recruter des forces vives.

Nous proposons de nous en charger de toutes ces missions sans lesquelles notre économie contributive ne s'instituera pas dans nos systèmes, avec toutes celles et ceux qui souhaitent aider les communautés à se consolider et accompagner les tiers-lieux vers l'utilisation de ces ressources.

Vous pouvez participer à l'émergence de cette infrastructure de soutien ; financez notre travail.

Pour en savoir plus sur le contenu et le budget de l'opération sur laquelle nous demandons un cofinancement des tiers-lieux.

Pour contribuer rendez-vous les premiers lundis du mois

Pour les adopter, donnez par ici :

<https://adopteuncommun.communeconnecter.org/#welcome>

10. Exposé sur La technique agricole, réappropriation d'un commun nécessaire par Benjamin MAUGEY, Facilitateur de l'Atelier de [La Smalah](#) / Projet ANCRAGE

La technique agricole, réappropriation d'un commun nécessaire

Présentation Smalah

Association loi 1901 créée en 2013 avec aujourd'hui une équipe de 10 personnes. On est organisés autour de trois activités qui se basent elles-mêmes sur trois outils.

- Le café associatif La Grange, EVS, qui porte le projet socio-culturel de La Smalah pour animer notre village balnéaire toute l'année et pas seulement l'été. Environ 700 adhérents à jour.
- L'Atelier de Fabrication, entre fablab et artisanat. Le lieu héberge toutes nos activités productives (formation en charpente, outillage agricole, prototypage). L'atelier est au sein du Grenier de Mézos qui est une recyclerie.
- Enfin, un organisme de formation, Territoire Commun, qui vise à remobiliser les jeunes du territoire entre 18 et 30 ans autour d'un accompagnement psycho-socio-pro et de chantiers écoles. Territoire Commun s'appuie sur les deux précédents lieux pour lier au plus les stagiaires à la vie du territoire.

Au-delà de ces projets, La Smalah accompagne et appuie l'émergence de projets locaux avec de l'aide à l'ingénierie.

ANCRAGE

La technique agricole possède une histoire nécessaire millénaire mais sa transformation au cours du 19^e puis du 20^eème à modifier en profondeur le travail des paysans. En parallèle du progrès technique et de la constitution progressive d'une nouvelle industrie, les savoirs techniques concernant l'outillage ont été sortis des fermes dans un double mouvement de privatisation des savoirs et des compétences.

Privatisation des savoirs avec l'apparition des firmes d'agroéquipement la construction de l'outillage s'est largement professionnalisé là où la construction, l'adaptation et la réparation étaient en grande partie du fait des utilisateurs. Le dépôt de brevet ainsi que l'hyperspécialisation technique ont mené progressivement à une délocalisation des savoirs d'ingénierie mécanique agricole hors des fermes, dans les bureaux d'étude et de R&D. Ce mouvement est amplifié par tous les dispositifs fiscaux et incitations à l'achat d'équipement neufs qui existent aujourd'hui, notamment dans le cadre des aides EU.

Le technicisme de l'industrie agro se poursuit comme le montre le plan du ministère de l'agriculture pour 2050. Robotisation, drone et technologie de pointe seront de rigueur.

Le scénario n'est pas très plaisant et face à ça le constat de l'arrivée d'un nouveau public agricole HCF et une formation de plus en plus portée sur la gestion économique et

administrative des fermes qui laisse la question de l'outillage à des filières dédiées. Concernant les motivations et les profils de ce nouveau public agricole, je redirige vers les travaux de Kevin Morel et le programme Micro Agri33 qui a été mené en Gironde par Mayté Banzo et son équipe.

En somme, et comme le décrit bien Jean Marc Meynard, chercheur à l'INRA, nous faisons face à un verrouillage du système sociotechnique. Les innovations et leur déploiement continu à s'organiser de telle manière que l'outillage se complexifie de manière à échapper de plus en plus aux exploitants (technologisme, logique d'abonnement, course au rendement).

On est loin d'une technique agricole "conviviale" pour reprendre le terme d'Illich.

Convivialité =

- ne doit pas dégrader l'autonomie personnelle en se rendant indispensable ;
- ne suscite ni esclave, ni maître ;
- élargit le rayon d'action personnel.

Face à ça des collectifs se battent pour regagner en commun dans le domaine de l'outillage agricole. En suivant la démarche de l'Atelier Paysan au niveau national on a développé un programme visant le partage de savoirs faire, la possibilité de construire soit même ses outils et également de les concevoir collectivement.

Notre programme ANCRAGE s'appuie sur de la formation pro, de la conception appuyée par les citoyens et un travail de lobby auprès des institutions pour redonner à l'outillage son caractère de bien public tant il conditionne notre façon de produire.

- La formation ouverte et accessible au public le plus large possible (citoyens, agri en installation, installés ..) qui place la pratique au centre sous forme de résidence avec des stages sur plusieurs jours qui favorise l'animation des collectifs.
- Une conception qui fait appel aux compétences des habitants et producteurs locaux pour faire de l'outillage une problématique commune.
- La concertation pour mettre en avant la question technique laissée aux seuls techniciens. L'outil est un moyen et ne doit pas être le départ de la réflexion sur la transition agro-écologique si nous voulons modifier le système sociotechnique.

Premiers résultats : 35 formés (technique et politique), 6 outils construits, 1 prototype de quad électrique et un module électrique recyclé. 8 partenaires pro, publics, et universitaires. Dans une démarche critique et d'essaimage étude du dispositif avec l'UMR Passages avec documentation par article

- Futur espace test landais "convivial" avec outillage simplifier et léger

Grâce aux contacts avec AgroBio 40 et le CD40 nous avançons sur un modèle d'espace test agricoles transportables et légers. Bâtiments démontables outillage plus léger qui ne dessert pas le "testeur" une fois la phase de test finie. Un exemple qui avance dans un dialogue avec les acteurs pro. Ça ne se passe pas tout le temps comme ça. Pas de rep Chambre agri et FNSEA.

Pour aller plus loin

[Vidéo] formation ANCRAGE

<https://www.latelierpaysan.org/>

[Vidéo] Jean Marc Meynard système sociotechnique

<https://www.researchgate.net/profile/Kevin-Morel>

<https://www.microagri.org/>

Questions / réponses

Des liens se sont-ils tissés entre les exploitants aidés ? Oui car c'est un moment de réunion, rare dans leur quotidien plutôt isolé. Presque le plus important de ces temps de formation, c'est le repas.

Considères-tu que vous formez un bloc d'influence ? Pas encore, le lancement date de 2020. Il y a 10-15 exploitants impliqués via les formations, les échanges, d'autres suivent mais de plus loin. L'ADEAR, principal partenaire de La Smalah sur le projet, peut distancer certains.

Est-ce que l'initiative est visible ? Pas beaucoup, on commence grâce aux vidéos et en participant à des événements agricoles mais on est en pleine crise de légitimité.

Avez-vous des liens avec les lycées agricoles sur le sujet socio-technique pour sensibiliser ces futurs ouvriers agricoles ? Avec le lycée de Mugron qui a une filière agro-équipement. Les élèves de seconde rencontrés sont dans l'imaginaire de la puissance agricole par la machine or c'est difficile à chambouler. Pour autant, de plus en plus de postures d'ouverture. L'équipe pédagogique y répond favorablement. Exemple du vélo-bêche.

Concernant les ETA de proximité, la logique du système socio-technique change. Désormais le bâti et les outils sont démontables et les paysans restent sur les terres qu'ils ont appris à cultiver.

Quels sources de matières premières ? La Grange de La Smalah est située dans les locaux de la ressourcerie Le Grenier de Mézos.

Pour aller plus loin

Reprendre la terre aux machines de L'Atelier Paysan

La Sociale de Gilles PERRET

Encore des patates

Régime général de la SSA de Laura PETERSEN et Kevin CERTENAIS

11. ECHANGES CONCLUSIFS ENTRE PAIRS SUR LES FREINS / LEVIERS

Leviers non exhaustifs :

- Choix du modèle de la SCIC pour palier tout changement de majorité municipale
- Mise en lien avec Réseau Cocagne
- Mise en lien avec les acteurs de l'éducation jeunesse
- Mise en lien avec les employés municipaux
- Rapport de force à porter
- Fêtes, repas
- Glanage dans les jardins pour une redistribution et transformation
- Cuisine partagée locale pour faire, échanger ; exemple du Lieu-dit : création d'espaces-temps de cuisine puis distribution au marché, occasions de RDV, transmission
- Secours catholique de ? a décidé de privilégier l'accueil et le pouvoir d'agir, aussi il s'est doté d'un camion trafic aménagé avec un espace confidentiel et une cuisine facilitant le mouvement d'aller vers
- Ecole des communs de l'alimentation : atlas, essaimage, transmission
- (le) geste
- le porte à porte
- acculturation

Se relier :

- sécurité sociale de l'alimentation
- atelier paysan
- coopcircuits